

Conditions générales de vente

En passant commande via son interface web,, par téléphone ou par télécopie, le client **marque irrévocablement** son accord sur les conditions énoncées ci-après, ce sans préjudice de toute autre disposition convenue entre lui et AaBioVét. Le client reconnaît dès lors que AaBioVét est seul titulaire de tous droits, généralement quelconques, notamment de propriété intellectuelle ou industrielle, afférents à ses catalogues, ce tant quant à sa forme que quant à son contenu. Le destinataire reconnaît également qu'AaBioVét est seul propriétaire de toutes les informations contenues dans son site web, que celles-ci fassent ou non l'objet, directement ou indirectement, de droits de propriété intellectuelle ou industrielle. Le client s'engage dès lors à n'utiliser le site web d'AaBioVét et les informations qu'il contient qu'à des fins strictement personnelles et confidentielles. Il s'interdira par ailleurs de le diffuser ou de le reproduire, en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit et accepte que les commandes créées sous son log in soient considérées comme étant faites sous sa responsabilité.

1. ACCEPTATION DE NOS CONDITIONS

Nos conditions générales de vente, de même que nos conditions particulières, sont réputées être irrévocablement admises par notre client, même au cas où elles seraient en contradiction avec ses propres conditions générales ou particulières d'achat. Ces dernières ne nous engagent que dès lors que nous les avons acceptées en termes exprès par écrit. Notre accord ne peut en aucun cas être déduit de la circonstance que nous aurions accepté le marché sans protester contre les stipulations qui se réfèrent aux conditions générales ou particulières ou à d'autres dispositions similaires de notre acheteur. Le préposé, le collaborateur, le conjoint, membre de la famille ou toute autre personne agissant pour notre client le représentera et sera supposé disposer du mandat requis pour l'engager à notre égard. Les conditions générales de vente en vigueur sont celles du pays où la société AaBioVét reçoit la commande et où elle émet sa facture ; elles sont donc applicables à l'étranger sous le contrôle de la loi française et dans le cadre de l'application de la clause attributive de compétence reprise dans le paragraphe 17.

2. PRIX

Sauf dispositions contractuelles particulières, nos offres et nos listes de prix correspondent au tarif en vigueur au moment de la conception du catalogue et ne nous engagent pas au delà. En cas de variation de prix entre la confirmation de commande et la date de livraison effective, l'acheteur pourra éventuellement refuser la livraison. Les prix sont modifiables sans préavis. Ils s'entendent, produits enlevés en nos établissements, frais, emballages et taxes en sus. Les frais de port sont à la charge du client. Les commandes sont acceptées, sous réserve des hausses de prix qui nous sont imposées par nos propres fournisseurs et des circonstances indépendantes de notre volonté qui rendraient ultérieurement impossible ou plus onéreuse la livraison. En tout état de cause, les marchandises seront facturées aux conditions de tarif en vigueur au moment de la date de fourniture, indépendamment du prix auquel elles auraient été confirmées ou quels que ce soient le délai ou les possibilités de fourniture.

3. ENGAGEMENTS

Nos éventuels intermédiaires, agents, ingénieurs, n'ont aucun pouvoir pour engager notre société. Leurs offres doivent être confirmées par nos soins. Nous conservons le droit de renoncer à une commande à laquelle nous n'aurions pas donné semblable confirmation.

4. DÉLAIS DE LIVRAISON

AaBioVét n'a pas vocation à entretenir des stocks importants ni à anticiper des commandes auprès de ses propres fournisseurs qui lui permettraient de répondre rapidement à toute demande. Ainsi, les délais de livraison dépendront toujours du stock disponible. Même en cas de disponibilité, les délais de livraison ne seront donnés qu'à titre de renseignement et ne seront pas de rigueur. Sauf stipulation écrite expresse contraire, un retard dans la livraison ne peut, en aucun cas, donner droit à l'annulation d'une commande et aucune indemnisation ne peut être exigée.

5. LE TRANSPORT

Notre matériel est toujours considéré comme vendu, réceptionné et accepté en nos établissements. Il voyage aux risques et périls du destinataire. Toutes réserves éventuelles doivent être formulées auprès du transporteur par courrier recommandé dans les 48 heures suivant la livraison. Notre client s'engagera à venir chercher ou à accepter nos marchandises, dans les 5 jours après leur mise à disposition. Les tarifs de transport sont précisés et mis à jour dans notre catalogue.

6. RÉCLAMATIONS

Aucune des photographies présentes sur le catalogue n'est contractuelle. Toute réclamation, concernant les marchandises fournies, doit nous parvenir par fax ou lettre recommandée dans les cinq jours de leur réception, en se référant aux numéro et date de la facture d'achat, (ou à défaut du bon de livraison de l'envoi), à l'identification du client, à la référence et la quantité de produit et en exposant les motifs de la demande. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus prise en considération. Aucun **retour** marchandise ne sera accepté, sauf accord préalable par écrit de

notre part et pour autant qu'elles nous soient retournées en état neuf et dans leur emballage d'origine et avec le bon d'enlèvement du transporteur. Un accord de retour, obtenu auprès de notre service client et valable 15 jours, devra être clairement mentionné sur l'emballage (préciser le nom et/ou le prénom de la personne ayant donné l'accord).

Toute réclamation, concernant nos factures, doit être portée à notre connaissance par écrit dans les 10 jours de leur réalisation. A défaut, elles seront considérées comme acceptées sans aucune réserve. La fourniture incomplète d'une commande ne peut justifier le refus de paiement des marchandises livrées. Il pourra d'ailleurs être émis des factures partielles au fur et à mesure de la fourniture des marchandises. Le paiement des factures ne peut jamais être subordonné à l'installation, à la mise en marche des appareils ou à l'utilisation des produits ou consommables. Tout litige opposant le client à AaBioVét n'est en aucun cas suspensif du règlement de la partie non contestée de la **facture**.

7. GARANTIES

En raison du caractère de notre activité : revente de matériel neuf ou d'occasion, revente de produits ou consommables en petite quantité en l'état ou re-conditionnés, nous ne fournissons aucune garantie contractuelle quant aux produits. La seule garantie à laquelle nous sommes tenus est la garantie légale prévue par les articles 1641 à 1649 du Code Civil. La garantie contractuelle éventuellement accordée par le fabricant n'engage que celui-ci.

En raison du caractère dangereux ou professionnel de certains produits ou matériels, nous en réservons la vente à des clients professionnels inscrits et validés sur notre site.

L'activité de vente d'AaBioVét ne se justifie que dans le but de rendre service à des clients qui ne trouveraient pas sur le marché de fournisseur pour des commandes en petite quantité ou en petit volume. En cas de commandes importantes et/ou répétées, nous nous octroyons le droit de rediriger les commandes ou le client sur le fournisseur ou le distributeur d'origine des produits.

Sur sa demande, nous pourrions fournir au client l'adresse du (ou des) fournisseur(s) d'origine ou distributeur(s) qui nous a livré les produits ou consommables.

En aucun cas, nous ne garantissons que les marchandises fournies soient aptes à répondre à un problème particulier propre à l'activité de l'utilisateur. Nous ne sommes tenus à aucune indemnisation envers l'utilisateur ou envers les tiers pour les conséquences de l'usage des marchandises, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, d'accidents aux personnes, de dommages à des biens distincts de notre matériel, de pertes de bénéfice ou de manque à gagner, de dommages provenant ou à provenir d'une détérioration ou de pertes des données enregistrées par l'utilisateur.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Si notre responsabilité était retenue à la suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de notre contrat, le total des indemnités ne pourrait, de convention expresse, dépasser un montant égal au prix de la marchandise qui est à l'origine du dommage.

9. PROPRIÉTÉ

Les marchandises restent la propriété d'AaBioVét jusqu'au complet règlement de la facture correspondante. Le client s'interdit de modifier de quelque façon que ce soit nos marchandises. Le client s'interdit de contrefaire nos marchandises, d'en permettre la contrefaçon ou de favoriser celle-ci de quelque façon que ce soit. Nos clients intermédiaires entre notre société et les utilisateurs, sont tenus d'inclure dans leurs conditions de vente le paragraphe ci-dessus ou un texte ayant la même portée.

10. ACOMPTE

Les acomptes versés par notre client sont à valoir sur le prix de la commande et ne constituent pas des arrhes dont l'abandon autoriserait les parties à se dégager du contrat.

11. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Nous conserverons la pleine propriété des marchandises jusqu'à paiement complet du prix, des taxes et des accessoires. De la même manière que pour l'ensemble de nos conditions générales de vente, la commande d'un produit figurant au catalogue implique de la part de l'acheteur l'acceptation inconditionnelle de la présente clause de réserve de propriété. Le client s'engage à nous avertir immédiatement et ce, sous peine de dommages et intérêts, de toute saisie qui serait pratiquée par un tiers. Le client s'engage à nous permettre de reprendre possession de nos marchandises sans avis préalable, à nous autoriser à pénétrer dans les locaux et à supporter tous les frais de l'enlèvement de nos marchandises. Le nom du tiers acquéreur devra nous être communiqué par courrier recommandé.

En cas de non paiement à l'échéance, intégral ou partiel, AaBioVét pourra, sans mise en demeure préalable, reprendre les dits produits et les accessoires. Toutes sommes déjà versées par le client resteront acquises à AaBioVét à titre de dommages et intérêts. Le client identifiera clairement ces produits comme étant la propriété d'AaBioVét et prendra les assurances nécessaires pour couvrir les dégâts ou dédommagements éventuels.

12. FACTURATION PAIEMENT

Le montant dû doit être réglé à la commande, sauf pour les vétérinaires clients habituels du laboratoire ou tout autre personne ayant autorisé un prélèvement automatique sur son compte bancaire (voir documents à télécharger sur notre site internet) Toutes nos factures sont payables à St-Omer, au comptant, nettes et sans escompte, mention étant faite pour les redevables de la T.V.A. que seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à une déduction. En conséquence, le défaut de paiement total ou partiel de la facture à sa date d'exigibilité entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable, allocation à AaBioVét de dommages et intérêts forfaitaires égaux à 15% du montant TTC impayé. Le montant de ces dommages et intérêts ne pourra cependant être inférieur à 15 €. Les intérêts moratoires seront dus en sus de ces dommages et intérêts, au taux contractuel de 1,80% par mois de retard. Pour le cas où le taux contractuel de l'intérêt de retard deviendrait supérieur au taux légal de l'usure, la présente clause ne serait pas nulle pour autant, mais le taux d'intérêt de retard serait plafonné au taux maximum prévu par la loi. La présente clause ne nuit pas à l'exigibilité immédiate de la dette. Au cas où AaBioVét se verrait contraint d'utiliser son service contentieux, tous les frais exigés par ce service devront être réglés par le client.

13. DEFAUT DE PAIEMENT

Le défaut de paiement d'une facture à son échéance, toute demande de sursis de paiement ou tout fait pouvant impliquer l'insolvabilité de l'acheteur, entraînent la déchéance du terme accordé pour le paiement de tout matériel livré ou en cours de fabrication, rendant ce paiement immédiatement exigible et nous confèrent le droit de résilier les marchés en cours sans autres formalités qu'une notification par lettre recommandée et sans que cela puisse donner lieu pour notre client au moindre dédommagement.

14. SOLIDARITÉ

Si la facture, à la demande du donneur d'ordre, est établie au nom d'un tiers, le donneur d'ordre et le tiers sont solidairement responsables pour le paiement de celle-ci et l'exécution des autres engagements résultants des conditions générales et particulières de vente.

15. RESTRICTIONS À L'EXPORTATION

En général AaBioVét refusera toute vente en dehors de l'Union Européenne. Au cas où il y serait contraint, son client s'engage à respecter les dispositions légales de contrôle à l'exportation édictées par les Etats Unis ainsi que la législation édictée par l'Union Européenne et ses états membres en la matière. En cas d'exportation des marchandises hors de l'Union Européenne, le client a l'obligation d'obtenir l'autorisation écrite préalable du fabricant. En cas de non respect de cette disposition, le client indemniserà AaBioVét de tous dommages, coûts et dépenses en résultant.

16. UTILISATION DANS UN ENVIRONNEMENT À RISQUE

Il est expressément porté à l'attention du client que certains produits ne sont pas destinés à être utilisés dans un environnement à risque. Le client s'engage à respecter ces restrictions émises par les fabricants. Le client s'engage à indemniser AaBioVét de tout dommage, coût ou responsabilité qu'il pourrait subir en cas de pareille utilisation en violation de la présente clause et de réserves émises par les fabricants à cet égard.

17. ATTRIBUTION EXCLUSIVE DE COMPÉTENCE

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat, sera soumis au droit français. En cas de contestation, pour quelque cause que ce soit, la seule juridiction reconnue et acceptée de part et d'autre est celle du **Tribunal de Commerce ayant autorité sur St-Omer**

18. ARCHIVES

Pour des raisons de sécurité, le client s'engage à garder pendant une période de 5 ans la liste de ses propres clients ou filiales (nom, adresse) ainsi que des produits qu'il leur a vendus et la date de transaction.